

LES CONCOURS 2026 AU MAASA ET AU MATTE

Au MAASA

(Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté Alimentaire)

La note de service [SG/SRH/SDDPRS/2026-59](#) relative à la programmation des concours et des examens professionnels du MAASA, qui se dérouleront au cours de l'année 2026 est parue le 04/02/2026.

- Cette programmation, présentée sous forme de calendrier prévisionnel, est également disponible sur l'espace [concours et examens professionnels](#) du site Internet du ministère.
- Chaque concours ou examen fait l'objet d'une note de service spécifique publiée en amont de l'ouverture des inscriptions, au bulletin officiel du MAASA ([B.O.Agri](#)) et également consultable sur le site Internet des concours dans l'Espace de téléchargement.
- Cette note présente notamment les conditions d'accès, la nature et les modalités des épreuves ainsi que le dispositif de préparation des candidats comme les formations, à savoir que 5 jours par an de dispense de service sont accordés pour suivre ces formations.

Toutes les informations utiles sont par ailleurs disponibles sur l'espace concours et examens du site internet du ministère. À noter que **les inscriptions se font exclusivement par Internet**.

L'équipe du bureau des concours est également disponible pour répondre aux demandes des agents Des messages peuvent être aussi envoyés via la boîte fonctionnelle du BCEP (concours.sg@agriculture.gouv.fr).

Au MATTE

(Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Transition Écologique)

Plusieurs textes sont parus aux journaux officiels des 30 et 31 janvier 2026 présentant les concours de techniciens à affectation locale, par régions.

De nombreux postes sont ouverts : 75 en externe, 22 en interne, répartis selon les arrêtés suivants :

- **Arrêté du 28 janvier 2026** fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts aux concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053416971>
- **Arrêté du 29 janvier 2026** fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts aux concours nationaux à affectation locale interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053416982>
- **Arrêté du 29 janvier 2026** fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôles des transports terrestres : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053422664>